

à M^r Douprey
tisseur en peluche
à Lyon.

Lyon, le 16 mai, — 1856

457

P.C.
Eclairage au gaz
approuvé
par les ateliers
des yeux

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Monsieur et cher confrère

Je vous remercie de votre bon accueil d'hier soir.
En vous remerciant votre perspicacité pour l'obligeance
intermédiaire de M^r Doupret mon collègue, je crois
devoir vous faire part d'un extrait de une lettre
au Docteur Ruter dont le nom est bien pour la
reconnaissance des nombreux malades de l'hôtel-Dieu
qui ont eu le avantage d'être placés sous sa soignée

Veuillez agréer mes salutations amicales et respectueuses

Charrin
Eclairage au gaz
prouvé... l'ap
Eclairage au gaz
prouvé... l'ap

Extrait mentionné ci-dessus.

Après un minutieux et obligeant entretien concernant
les avantages de l'éclairage au gaz M^r Douprey et son
contre-maitre (ou associé) m'ont fait espérer dans leur
cabinet, là, nous avons causé sur les progrès de notre
profession, ces Messieurs ont fait preuve de connaissances
positives sur ce chapitre; l'on gagne en les écoutant.



pendant le tenon écaillé depuis mon entrée,
l'atmosphère préparait une averse, M^o Soupy a
insisté jusqu'à ce que j'aie accepté en paraphrase,
vainement j'objectai la rusticité de mes vêtements
et ma habitude à toutes les intempéries, ce fut
inutile je dus accepter.

Un peu plus à première vue!

Je regrette, Monsieur, si je dois vous savoir gré
de m'avoir fait connaître de pareils confères.

Veillez en retenir, après la témoignage de la
haute considération avec laquelle j'ai l'honneur

d'être, etc. etc.

à M^{rs} le D^{ts} Protes

Syon, ce 16 mai, 1856.

Eclairage au gaz
appliqué aux métiers
à tisser les draps de soie

Monsieur le Docteur

P.C

Hier soir j'ai éprouvé une vive satisfaction à
visiter l'éclairage aux gaz ^{dans un} atelier ^{de tisser} ~~chez~~ ^{de poluche de pied}
chez M^{rs} Coupry (Jean Coupry) ^à une belle vue
quartier du Mont-Sauvage. Ce chef-atelier a
fait preuve de toute la complaisance possible, car
les veilles étoient suspendues, il a ^{au labligeance} allumé deux
beaux métiers et celui d'une ouvrière et a ^{encore}
voulu faire fonctionner un métier pour démontrer
l'immobilité de la lampe à gaz pendant le travail.
Cette lampe a été renversée dans tous les sens, comme
s'il se fût agi de chauffer de la fêle et faire diverses
autres manœuvres inhérentes au tissage. M^{rs} Coupry
a supposé la chute de la lampe, ^{il n'a démonté que} dans ce cas
accidental très rare, le valet n'a qu'à ^{subitement} percer le tube
de gutta-percha, (ou caout-chou) par cette simple opération
le courant de gaz est subitement et totalement arrêté.

Voici le dire de M^{rs} Coupry :

Il n'y a pas profit pour le métier, je prends 10 centimes
pour veilles l'une dans l'autre.
Les veilles ne se prolonge pas au delà de 9 heures.

En hiver on prend la lampe le matin, mais pendant par
d'été
Il n'y a ni odeur ni fumée, les couleurs claires
telles que blanc, rose, bleu de ciel ne sont nullement altérées.



Shiverer vu la longueur des veillées les becs de gaz
font éprouver une chaleur sensible, l'on pourroit presque
se passer de poêle.

Extrait à
M. Poupay.

J'ai vu fonctionner le réchaud à gaz qui procure une
ébullition plus prompte que le foyer de charbon.

Après ce miracle et obligeant et utile, ^{concernant les avantages de} M. Poupay
a insisté jusqu'à ce que j'ai accepté un ^{de l'éclairage} perrepluie,

Nous avons examiné sur
les principes de notre
profession, ces
M. Poupay ont fait plus
de communications sur
ce sujet. Les avantages
de ce système de gaz
sont évidents. M. Poupay
a insisté.

vainement j'objectai la rusticité de ces vêtements,
et mes objections à toutes les intempéries,
ce fut inutile.

ren perrepluie à première vue!
Je regrette, Monsieur, si je dois vous savoir gré de
me voir fait connaître d'un si bon genre de veillées au
rester, agréer les témoignages de la considération
avec laquelle j'ai
l'honneur d'être

M. de

Votre ^{respectueux} Serviteur

(Signature)

grand. et t. p.

LENYNABEGHAL

459

